

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Année 2026  
Séance du 17 juin 2026

N° 12

**Objet : Participation au Contrat  
Eau et Climat du bassin versant  
de la Bléone 2026-2030**

**Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER**

**Étaient présents :**

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Anaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIÈRE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

**Étaient suppléés :**

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume  
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc  
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia  
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

**Étaient représentés :**

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno  
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles  
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques  
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel  
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia  
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
RICHIER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc  
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam  
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)  
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

**Étaient excusés :**

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

-----

**Le quorum est atteint.**

**Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :**

A l'instar des « Contrats de Rivière », les contrats « Eau et Climat » sont des outils contractuels permettant de réunir et de fédérer les différents acteurs du territoire autour d'un programme d'actions en faveur du bon état écologique des milieux aquatiques. Ces contrats intègrent également l'adaptation au changement climatique.

Ils visent à partager des diagnostics puis à définir des enjeux, des objectifs et enfin des actions portées par différents maîtres d'ouvrage.

Ces outils contractuels de partage et de planification doivent permettre :

- Aux maîtres d'ouvrage de sécuriser et d'anticiper leurs plans de financement ;
- Aux partenaires financeurs d'indiquer leurs priorités et les financements envisagés.

Le 1er contrat de rivière sur la Bléone et ses affluents s'est déroulé sur la période 2015-2022. Il a été animé par le Syndicat Mixte Asse Bléone.

Les acteurs du bassin versant ont acté d'engager une suite à ce 1er contrat lors du Comité de Rivière du 24 mai 2024.

L'outil contrat « Eau et Climat » a été retenu. Comme le Contrat de Rivière, c'est le Syndicat Mixte Asse Bléone qui en assure la coordination et l'animation. Il est également maître d'ouvrage de plusieurs actions du programme.

Le travail de co-construction du Contrat Eau et Climat a débuté en mai 2025 par la concertation autour du diagnostic, des enjeux et des objectifs. Cette phase a été validée lors d'un Comité de Rivière le 2 juillet 2025.

A cette occasion, il a également été acté de mener le 1er contrat « Eau et Climat » sur le bassin versant de la Bléone sur la période 2026-2030 et de procéder en 2 phases :

- Phase 1 (2026/2027) : Il s'agira d'inscrire au programme d'actions, les opérations mûres certaines de pouvoir être réalisées dans ce délai ;
- Phase 2 (2028-2030) : Le programme d'actions de cette 2nde phase sera élaboré après un bilan de la phase 1 et de nouvelles concertations avec les maîtres d'ouvrage potentiels.

Le travail de co-construction s'est poursuivi à l'automne avec des ateliers de construction du programme d'actions s'articulant autour des 6 volets suivants :

- Pollution de l'eau – POL
- Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages – RES
- Milieux aquatiques et humides, biodiversité – MAH
- Risques naturels – RISQ
- Assèchement des sols – SOL
- Actions transversales (animation, communication, gouvernance) – TSV

A ce jour, la phase 1 du programme d'actions comporte 118 actions portées par 18 maîtres d'ouvrage.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E.legalite.com

Cette première phase (2026-2027) du programme d'actions du Contrat Eau et Climat prévoit l'engagement de Provence Alpes Agglomération - en tant que maître d'ouvrage - sur une liste d'actions qui est détaillée en annexe.

Considérant que le Contrat Eau et Climat du bassin versant de la Bléone constitue une action phare du territoire qu'il convient de soutenir,

Il est proposé :

- D'approuver le projet de Contrat Eau et Climat du bassin versant de la Bléone 2026-2030,
- D'approuver la liste des actions pour lesquelles Provence Alpes Agglomération est maître d'ouvrage et qui sont détaillées dans le tableau joint en annexe,
- De réaliser ces opérations et ce, en respectant les programmations et les objectifs inscrits dans les fiches actions,
- D'informer la structure porteuse (Syndicat Mixte Asse Bléone) des grandes étapes de l'avancement de ces opérations,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la phase 1 du Contrat Eau et Climat du bassin versant de la Bléone,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

**PJ : Phase 1 (2026-2027) du programme d'actions / Liste des actions pour lesquelles Provence Alpes Agglomération est maître d'ouvrage**

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agrée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20260617-12\_17062026

**Phase 1 (2026-2027) du programme d'actions du « Contrat Eau et Climat bassin versant de la Bléone »**

**Liste des actions pour lesquelles Provence Alpes Agglomération est maître d'ouvrage**

<b>N° action</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Portage et service de PAA concerné</b>
TSV-4	Valorisation des ateliers "Eau dessus - Eau dessous" proposés par le Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence	Provence Alpes Agglomération - Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence
MAH-37	Réalisation des suivis faune/flore des mares aménagées dans le cadre du marathon de la biodiversité porté par Provence Alpes Agglomération	Provence Alpes Agglomération - Service transition écologique
MAH-38	Réalisation des suivis faune/flore des plantations réalisées dans le cadre du marathon de la biodiversité porté par Provence Alpes Agglomération	
TSV-30	Organisation de l'édition 2027 du festival Inventerre – Retours d'expérience sur l'implantation de haies et de mares dans la trame turquoise	
POL-1a	Travaux de mise en conformité des stations d'épuration de Malijai et de la Robine sur Galabre (La Robine)	Provence Alpes Agglomération – Service Eau et Assainissement
POL-1b	Travaux de mise en conformité des stations d'épuration de Malijai et de la Robine sur Galabre (Malijai)	
POL-2	Travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de le Vernet	
POL-4	Amélioration de la maîtrise foncière des terrains d'assise des petites unités de traitement des eaux usées	
POL-5	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement (SDA) et élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) de la commune de Seyne les Alpes (hameau de Couloubroux notamment)	
POL-6	Elaboration des schémas directeurs d'assainissement (SDA) et de gestion des eaux pluviales (SDGEP) de la commune du Brusquet	
POL-15	Mettre en place et suivre l'autosurveillance sur les déversoirs	

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

	d'orage et les by-pass des stations d'épuration	
POL-21	Elaboration du schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune de Malijai	
RES-2	Amélioration du rendement des réseaux des communes de PAA sur le secteur de la Bléone pour atteindre 70 % d'ici 2030	
RES-3	Travaux de rénovation des réseaux d'eau de la commune du Brusquet	
RES-5	Mise en place de compteurs de distribution sur les communes de Prads Haute Bléone et de Verdaches actuellement au forfait	
RES-6	Poursuite de l'équipement en compteurs de production et, si possible, de la suppression des surverses aux prélèvements	
RES-8	Elaboration du schéma directeur d'eau potable (SDAEP) de la commune du Brusquet	
RES-9	Elaboration d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) intercommunal à l'échelle de Provence Alpes Agglomération	
RES-10	Recherche d'une ressource de substitution pour l'alimentation en eau potable de la commune du Castellard Mélan	
RES-11	Mise en place des périmètres de protection de la ressource AEP sur la commune de Barras	
RES-12	Régularisation administrative des captages d'Archail, de Barles, de Mirabeau et de la Robine sur Galabre	
RES-13	Poursuite des réflexions autour du projet de déplacement du captage AEP de Malijai dans la zone de la Partie	
RES-24	Réalisation d'une extraction des informations relatives au raccordement AEP et à la présence de forages connus à proximité d'installations relevant du SPANC	
RES-28	Mise en place des périmètres de protection de la ressource AEP sur la commune de Prads Haute Bléone	

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

TSV-10	Renouvellement de la diffusion de la "fiche info facture" auprès des usagers du service public de l'eau de Provence Alpes Agglomération	
TSV-11	Déploiement d'une campagne de sensibilisation auprès des entreprises en charge de la collecte des eaux usées des installations individuelles	
POL-22	Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intercommunal à l'échelle de Provence Alpes Agglomération	
RES-25	Constitution d'un groupe de travail au sujet des « zones de sauvegarde pour le futur » identifiées sur le bassin versant (ressources structurantes pour l'alimentation en eau potable)	Syndicat Mixte Asse Bléone / Provence Alpes Agglomération – Service Eau et Assainissement
POL-7	Travaux de mise en séparatif des eaux pluviales des centres anciens sur les communes de Champtercier et de Mirabeau	Provence Alpes Agglomération – Service Eaux Pluviales Urbaines
TSV-22	Présentation et valorisation du règlement intérieur de gestion des eaux pluviales urbaines de Provence Alpes Agglomération	
TSV-21	Déploiement d'une campagne de communication sur la politique de PAA en matière de protection contre les inondations	Provence Alpes Agglomération – Service Gemapi

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO  
PUBLIE LE : 25 JUN 2026



Le secrétaire de séance,



Joël MERCADIER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou par voie postale.*

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-legal.com

99\_DE-004-200067437-20260617-12\_17062026